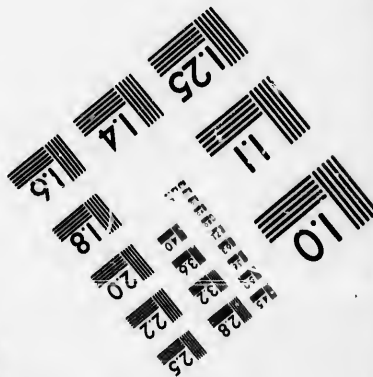
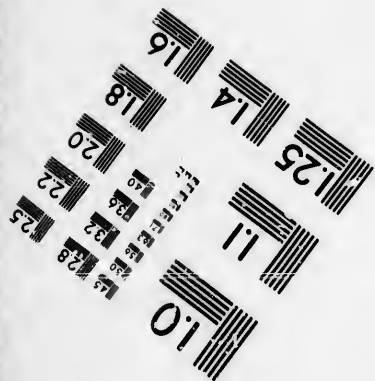
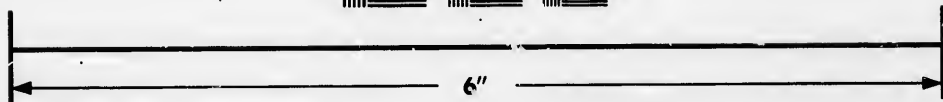
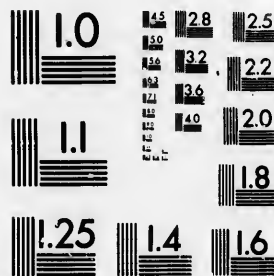


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
								✓			

e
étails
s du
modifier
r une
Image

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

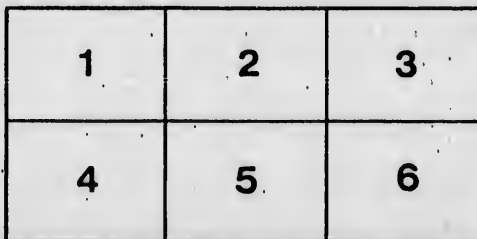
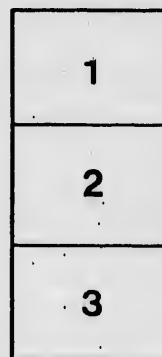
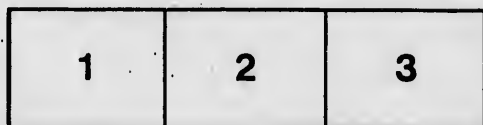
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

rrata
to

pelure,
n à

32X

CORRECTIONS A FAIRE

AU

MISSEL ROMAIN

D'APRÈS LE DÉCRET DE SA SAINTÉTÉ

du 27 Septembre 1860.



1.—Mettre une note au commencement du Missel, à la suite des rubriques générales.

On trouvera cette note sur la feuille ci-jointe, N^o. 1.

2.—Modifier la rubrique qui se lit avant la messe de la Purification de la Ste. Vierge ; et au lieu de lire : *Missæ autem festi transferuntur ad sequentem diem* ; lire comme suit : *Missæ vero festi transferuntur in feriam secundam immediate sequentem, quocumque festo etiam æqualis, non autem altioris ritus, in eam incidente.*

3.—Même changement pour la fête de l'Annonciation et celle de la Conception.

4.—Supprimer la rubrique que l'on trouve, dans quelques éditions, après la Secrète de la veille de Noël.

5.—Conserver le graduel de la messe des Saints Innocents tel qu'il se trouve dans l'édition vaticane de Clément VIII, et dans l'édition de la Propagande de 1714. Quelques éditions modernes en ont changé la disposition.

Ce graduel doit se lire comme suit :

Graduale. Psal. 123. Anima nostra, sicut passer erepta est de laqueo venantium.

V. Laqueus contritus est, et nos liberati sumus : adiutorium nostrum in nomine Domini, qui fecit cælum et terram. Alleluia, Alleluia.

V. Psal. 112. Laudate pueri Dominum, laudate nomen Domini. Alleluia.

6.—Dimanche de la Septuagésime, supprimer dans la rubrique après les oraisons, à la suite du mot *Purificationis*, les mots suivants : *Etiam si transferatur et habeat octavam.*

7.—Vendredi après les Cendres, à la post-communion, supprimer le mot *ejusdem.*

8.—Le Jeudi Saint, la rubrique du *mandatum* prescrit de répéter les antiennes qui ont des psaumes ou des versets. Corriger les éditions du missel qui n'observent pas cette prescription.

La rubrique se lit comme suit : Et repetitur immediate Antiph :—*Mandatum novum*. Et sic aliae Antiphonae, quae habent Psalmos, vel Versus repetuntur. Et de quolibet Psalmo dicitur tantum primus Versus.

9.—Vendredi Saint, la rubrique porte : *Discooperiens brachium dextrum crucis*. Quelques missels ajoutent : *Et caput figurae Crucifixi*. Il faut supprimer cette addition arbitraire.

10.—Samedi Saint, rubrique avant le *praeconium*, quelques missels portent : *Tunicella indutus violacei coloris*, en parlant du sous-diacre. Effacer ces mots.

11.—Bénédiction des fonts-baptismaux, dans la conclusion de la seconde oraison, avant la préface ; supprimer le mot *ejusdem*.

12.—Au même endroit, à la rubrique finissant par le mot *prosequitur*, il faut ajouter *junctis manibus*.

13.—Samedi Saint, supprimer le mot *ejusdem*, dans la conclusion de l'oraison de la messe.

14.—A la messe, au lieu de la rubrique : *deinde cantatur Magnificat*, quelques éditions portent : *Deinde cantatur canticum B. M. Virginis*, et on le rapporte entièrement ; et après le *Gloria Patri*, on lit dans les mêmes éditions : *Antiphona Vespere autem ; et fit incensatio*. Après *Deo gratias, alleluia, alleluia*, on ajoute : *Et dicitur usque ad Sabatum in albis inclusive*. Il faut retrancher toutes ces additions arbitraires.

15.—La rubrique placée avant la préface de Noël doit être réformée comme suit : "Sequens praefatio cum suo cantu dicitur in Nativitate Domini Jesu Christi usque ad Epiphaniam (praeterquam in die octavae S. Joannis Apostoli), in Purificatione B. Mariae, et in festo Corporis Christi, et per octavam, nisi in ea occurrat festum, quod propriam praefationem habeat. Item in Transfiguratione Domini, et in festo SS. Nominis Jesu."

Préface de la Croix. Supprimer la conjonction *et* à la fin de la rubrique, et lire : In solemnitatibus SS. Crucis et Pretiosissimi Sanguinis D. N. J. C.

Les rubriques des préfaces *sine cantu* doivent être conçues dans les mêmes termes.

16.—Préface de Noël, après le *communicantes*, quelques missels ont la rubrique suivante, qui n'est pas dans les éditions officielles : *Tenens manus extensas, &c.* Supprimer cette rubrique.

17.—Préface de la Trinité, à la fin de la rubrique qui mentionne le décret de Clément XIII, indiquer la date, *die 3 januarii 1759*. De même à la préface *sine cantu*, il faut nommer Clément XIII, au lieu de la Congrégation des rites.

18.—Préface de la Ste. Vierge, dans la rubrique, supprimer le mot *Immaculata*. Supprimer aussi *vel Desponsatione*. Mettre un point après *denominationem Festi*, et continuer ainsi : *In dedicatione Sanctae Mariae ad Nives, et in festo ejusdem Sanctissimi Nominis*, et le reste.

19.—Dimanche de Pâques, dans la séquence, lire : *dux vitae mortuus, regnat vivus*.

20.—Post-communion de la même messe, supprimer *ejusdem* dans la conclusion.

21.—Mercredi, après Pâques; rubrique relative aux oraisons; quelques éditions ajoutent : *Quia tunc erit omittenda illa Ecclesiae vel pro Papa*. Supprimer cette addition.

22.—Samedi *in Albis*, et dans plusieurs autres endroits, aux versets après l'épître, mettre toujours à la ligne les deux *Alleluia*.

23.—Dimanche *in Albis*, secrète; lire : *et cui causam*, au lieu de *et qui causam*.

24.—Veille de l'Ascension, la rubrique à la fin doit être comme suit : *Vel secunda de beata Maria, tertia Quaesumus Domine, vel Haec nos, fol.*

25.—Dans la rubrique, après l'octave de l'Ascension, *Feria sexta*, supprimer les mots *etiam translatum*.

26.—Fête-Dieu, dans la rubrique, après la messe, après les mots *non autem translatum*, supprimer la particule *et*, qui détruit le sens.

27.—14^e dimanche après la Pentecôte, à la Communion, supprimer le mot *haec*, dans la phrase : *Et haec omnia adjicientur vobis*.

28.—Vigile de S. André, à la fin de la secrète, lire : *imploramus*, au lieu de *imploremus*. Dans la rubrique *Si autem*, retrancher *autem*, ainsi que les mots *secundum generales rubricas*.

29.—Avant la messe de S. Sabba (5 décembre), indiquer la messe de Sainte Barbe, en ces termes : *S. Barbarae, virg. et mart., Missa Loquebar, de comm. Virg. et Mart., fol....*

30.—Dans la rubrique après la messe de la Conception, au lieu de dire, *secunda oratio feriae*, il faut dire : *secunda oratio de feria*, et poursuivre ainsi : *tertia vero, quando non fit commemoratio festi simplicis, dicitur de Spiritu Sancto*. Supprimer les paroles finales : *Si vero*.

Dans la messe de S. Damase et dans plusieurs autres qui snivent, quelques éditeurs ont inséré cette rubrique : *Fit commemoratio de Octava Immaculatae Conceptionis*, au lieu de dire : *de Octava Conceptionis*. De même on cite la secrète *Fac nos*, au lieu de *Unigeniti tui* ; la post-communion *Mensae celestis*, au lieu de *Sumpsimus*. Tous ces passages doivent être corrigés. (*) Aux messes de S. Damase et de Ste. Lucie, il faut mettre : *Credo ratione octavae*.

Au 15 décembre, dans la rubrique *Si hodie* vers la fin, il faut corriger : *Et in hac missa dicitur Praefatio communis*.

31.—Rubrique de la vigile de S. Thomas, remplacer les mots, *ut in communi sanctorum*, par ceux-ci, *Ut in Vigilia unius Apostoli, fol . . .*

32.—La messe de S. Tite ne doit pas être mise après le Saint Nom de Jésus, mais il faut la transporter au 6 février, en ôtant l'épigraphie : *Prima die non impedita post diem IV januarii* ; puis après la messe de S. Tite, avec mémoire de Sainte Dorothee, mentionner séparément la messe de Ste. Dorothee : *Eadem die &c.*

33.—S. Hilaire (14 janvier), ajouter à l'épigraphie : *Et Ecclesiae doctoris*.

34.—S. Mareel (16 janvier), après la première oraison, il faut mettre : *Secunda oratio, Deus qui etc. Tertia Ecclesiae vel pro Papa* ; et observer la même règle dans tout le missel, en indiquant les oraisons suivant le temps.

35.—Après la fête de la Chaire de S. Pierre à Rome : *Eadem die S. Priscae*, ajouter : *Orationes ut supra*.

Rubrique après l'oraison de la Chaire de S. Pierre à Rome, supprimer le mot *alias*.

36.—S. Canut, (12 janvier), supprimer dans le missel les mots : *Semiduplex ad libitum*. Après la rubrique *Et fit commemoratio SS. Mariae &c.* ajouter, à la ligne : " *Tertia oratio de Sancta Maria : Deus qui salutis &c.* fol . . . , enjus secreta : *Tua Domine, ex missa votiva a Purificatione ad Pascha, fol . . .*

(*) Ce paragraphe a été laissé tel qu'il se trouve dans la liste des corrections indiquées par les *Analecía* ; mais, depuis que le S. Père, par son décret du 25 Sept. 1863, a prescrit d'insérer la nouvelle Messe de l'Immaculée Conception au 8 Décembre, dans le corps du Missel, la rubrique doit se lire comme suit : *Et fit Commemoratio de Octava Immaculatae Conceptionis, Oratio. Deus qui per.....ut supra et Feria.*

37.—Purification de la Ste. Vierge, (2 février), après la rubrique finissant par les mots, *in sequentem diem*, on devra substituer à ces mots, les suivants : *In feriam secundam immediate sequentem quocumque festo, etiam aequalis, non autem altioris ritus, in ea incidente.*

38.—Sainte Scolastique (10 février), supprimer la rubrique spéciale qui se trouve dans quelques éditions : “ *Fit commemoratio feriae si celebretur in quadragesima, et legetur ejus evangelium in fine : quod in sequentibus festis observatur, eum eo tempore celebrantur.* ”

39.—S. Valentin (14 février), supprimer la rubrique de la secrète.

40.—Quarante-Martyrs (10 mars), après la rubrique : *Deinde fit commemoratio feriae*, ajouter : “ *Tertia oratio A cunctis.* ” Supprimer la rubrique de la secrète et de la post-communion de cette messe.

41.—S. Grégoire, Pape, (12 mars), supprimer la rubrique : *Notandum.*

42.—S. Patrice (17 mars). Cette fête étant de rit double, il faut supprimer : *Et oratio tertia, A cunctis.*

43.—S. Joseph (19 mars), mettre dans le graduel : *Tempore paschali*, au lieu de : *Post Pascha.*

44.—Annonciation de la Ste. Vierge (25 mars), on devra insérer après la messe cette nouvelle rubrique : (voir la feuille ci-jointe, N^o 2.)

45.—N. D. des Sept Douleurs (le vendredi après la semaine de la Passion) ; il faut placer, après la messe, cette nouvelle rubrique : (voir la feuille ci-jointe, N^o 3.)

46.—S. Léon Pape (11 avril), après le verset du graduel, c'est-à-dire, après les mots *gressus ejus*, placer le trait et ce qui suit.

47.—S. Herménégilde (13 avril), la rubrique, à la fin de la messe, doit être changée comme suit : *Si autem celebretur extra tempus paschale &c* ; et supprimer ensuite : *Et commem. feriae occurrentis.*

48.—S. Fidèle (24 avril), indiquer la secrète et la post-communion de la messe *In virtute.*

49.—S. Marc (25 avril). Dans quelques missels, la rubrique *ad processionem* manque d'une ligne toute entière : *Et si contingat transferri festum Sancti Marci, non tamen &c.*

50.—Patronage de S. Joseph, 3e dimanche après Pâques. Cette messe doit être placée à la fin d'avril. Après le *Credo*, ajouter *ratione dominicae*. L'on devra placer après cette messe la rubrique suivante : (voir la feuille ci-jointe, N^o 4.)

51.—Invention de la Ste. Croix (3 mai). Modifier la rubrique *Sed si festum*,

de la manière suivante : “ Si festum Inventionis S. Crucis transferri contigerit post Pentecosten, dicitur eadem Missa, sed Introitus et Communio erunt sine Alleluia, ut in Missa Exaltationis die XIV septembris.”

Un second Alleluia doit être placé dans l'introït de cette messe *tempore paschali* ; comme aussi l'oraison doit être : *Deus qui in praeclara &c.*

52.—S. Stanislas (7 mai), supprimer la rubrique *Notandum est.*

53.—S. Félix (30 mai). Modifier la rubrique en cette manière : “ Tempore paschali Missa *Protesti*, fol. . . . Extra hoc tempus Missa *Statuit*, de communi unius martyris pontificis.”

54.—La messe du Sacré-Cœur de Jésus doit être indiquée à la fin de mai.

55.—S. Barnabé (11 juin). La rubrique qui se lit avant la messe dans certaines éditions, et qui manque dans d'autres éditions, doit être placée, à la fin, en ces termes : *Si hoc festum celebretur tempore paschali, Missa dicitur ut in festo S. Marci, fol. . . . praeter Orationes, Epistolam et Evangelium.*

56.—La messe du Précieux-Sang doit être placée au commencement de Juillet. Après cette messe il doit y avoir cette nouvelle rubrique : (voir la feuille ci-jointe, N° 5.)

57.—Octave de S. Jean-Baptiste (1er juillet). On lit dans la rubrique *ut in sequenti missa* ; il faut corriger comme suit : *ut in missa infra Octavam sub die III julii, pag. . . .*

58.—S. Camille (18 juillet), supprimer *ejusdem* dans la conclusion de l'oraison.

59.—Vigile de S. Jacques (24 juillet), remplacer les mots *de Vigilia Apostolorum*, par ceux-ci : *Ut in Vigilia unius Apostoli.* Même observation pour la vigile de S. Barthélemi.

60.—Ste. Anne (26 juillet), la conclusion de la secrète doit être *Per eundem*, et non *qui tecum.*

61.—Invention de S. Etienne (3 août), supprimer la rubrique : *Non dicitur Credo.*

62.—S. Hippolyte et S. Cassien (13 août), il faut lire dans la secrète : *Testificatio veritatis.*

63.—S. Bernard (20 août) ; l'épigraphe doit être : *Abbatis et Ecclesiae doctoris.*

64.—Ste. Jeanne-Françoise de Chantal (21 août), il faut exprimer que le *Credo* se dit *ratione octavae.* Supprimer *ejusdem* dans la conclusion de la post-communion.

- 65.—S. Etienne (2 septembre), la secrète doit se conclure: *Per eundem &c.*
- 66.—S. Protus et S. Hyacinthe (11 septembre), après la rubrique: *Tertia oratio de Spiritu Sancto*, il faut ajouter: *Nisi venerit in dominica; tunc enim tertia oratio erit de SS. Proto et Hyacintho.*
- 67.—La messe des sept douleurs, en septembre, doit être placée après l'octave de la Nativité. On doit y placer l'addition suivante, ainsi que ces deux rubriques: (voir la feuille ci-jointe. N^o. 6.)
- 68.—Rubrique après la messe de S. Nicomède, supprimer les mots: *Sine comun: feriae et Evangelio*, ainsi que les suivants: *Quod et in sequentibus festis diebus &c.*
- 69.—Supprimer, après la messe de Ste. Euphémie (16 septembre), toute la rubrique *Si sequentia festa &c.*, et la placer après la messe de S. Janvier, en ces termes: (voir la feuille ci-jointe. N^o. 7.)
- 70.—S. Thomas de Villeneuve (22 septembre), supprimer la rubrique, après la messe.
- 71.—Veille des SS. Apôtres Simon et Jude, lire dans la Secrète: *grata reddantur.*
- 72.—Supprimer la rubrique: *Si in Vigilia*, après la messe de S. Simon et de S. Jude.
- 73.—S. Charles (4 novembre), il faut mettre. *Credo, ratione octavae Sanctorum.*
- 74.—Messe de S. Martin (11 novembre), supprimer la rubrique, après la Secrète.
- 75.—Ste. Elisabeth de Hongrie (19 novembre), supprimer la rubrique *post Septuagesimam*. Indiquer la messe de S. Pontien pape et martyr, comme suit: *Missa Statuit, primo loco, fol.... Evang: Nihil est opertum, fol....*
- 76.—Rubrique avant le commun d'un confesseur pontife. "*Epistola Justificati ex fide &c. ut in festo*" il faut mettre: *habetur in festo.*
- 77.—Messe *Vultum tuum* pro virgine tantum. Le trait doit commencer par les mots: *Quia concupiscit*; effacer par conséquent les mots précédents: *Audi filia etc.*
- 78.—Anniversaire de la Dédicace d'une église. Supprimer la rubrique: *Praedictae orationes debent sumi quotiescumque occurrerint plures commemorationes de anniversario dedicationis ecclesiae.* Cette rubrique doit être placée au commencement du missel, après les rubriques générales.
- Dans la même messe, première rubrique, au lieu de: *Ut in dominica in Albis*, il faut mettre: *ut supra, fol....*

79.—Messe du Saint-Sacrement de l'Eucharistie, supprimer : *Gloria in excelsis Deo*, avec la rubrique qui suit.

80.—Messe de la Ste. Vierge *in Adventu*. Conserver la rubrique relative à la préface comme suit : “ *Praefatio : Et te in veneratione beatæ Mariæ, fol. . . quæ dicitur et in sequentibus missis de S. Maria, etiam tempore paschali, vel infra quascumque octavas si ejus missa dicatur.* ”

81.—La rubrique avant la messe *pro sponso et sponsa* doit être réformée comme suit. (Voir la feuille ci-jointe, N^o. 8.)

82.—Oraison *pro praelatis &c.* 7ème parmi les oraisons *ad diversa*, supprimer le mot *ejusdem* dans la conclusion.

83.—Même remarque sur la postcommunion *pro concordia in congregatione servanda*, la 9ème des oraisons *ad diversa*.

84.—Oraisons *pro collatione sacrorum ordinum*. La postcommunion doit avoir pour conclusion : *Qui vivis etc.*

85.—Dans la nouvelle messe pour l'Immaculée-Conception, à la préface, il faut dire : *in conceptione immaculata*.

86.—Le 23 janvier, dans le supplément, mettre le titre suivant : *In festo desponsationis B. M. Virginis cum sancto Joseph.*

87.—Messe de la Ste. Conroue d'épines, rubrique après l'oraison, lire : *et dicitur ejusdem Evangelium in fine.*

88.—S. Isidore (15 mai), supprimer après l'épître, la note : *Tempore paschali.*

89.—S. Jean Néponcène, verset, Eccl. 23 : *Beatus qui in lingua sua non est lapsus.* Il faut lire : *Beatus qui lingua sua etc.*

90.—Messe du Saint Cœur de Marie. La conclusion de la Secrète doit être : *Per eundem Dominum etc.*

91.—A la messe de tous les Saints souverains pontifes, placée au commencement de Juillet dans le supplément du missel, il faut lire dans la secrète : *Immaculata hostia.*

92.—Sainte Pulchérie, après l'Évangile, *Credo ratione dominicæ.*

93.—La messe de Sainte Véronique Juliani doit être mise sous la date du 9 juillet.

94.—Ste. Hélène (18 août), *Credo, ratione octavæ Assumptionis.*

95.—La conclusion de la post communion de Ste. Galla doit être : *Per eundem.*

